

Madame, Monsieur,

La direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud (DCJS) lance une consultation relative à l'entretien annuel du bassin nautique du centre des activités nautiques (CAN).

1) Objet de la prestation

Les prestations portent sur l'entretien et la maintenance du bassin nautique et comprennent notamment :

Prestations trisannuelles (3 interventions par an) :

- nettoyage des cubes flottants à l'aide de jets d'eau haute pression afin d'éliminer les concrétions marines (algues, coquillages, etc.) et garantir une manipulation sécurisée ;
- nettoyage et remise en état du site en fin d'intervention ;
- vérification des ancrages écologiques et des amarrages ;
- transmission d'un rapport d'intervention détaillé, accompagné de photographies avec préconisations

La durée maximale de chaque intervention est fixée à trois (3) jours. Le prestataire devra mobiliser les moyens nécessaires pour respecter ce délai.

En cas de dépassement, des pénalités de 25 000 F CFP par jour de retard pourront être appliquées, hors cas de force majeure (notamment conditions météorologiques exceptionnelles), après constat contradictoire.

Un contrat d'une durée d'un an sera établi, renouvelable deux fois.

2) Planification

Les interventions sont prévues, hors périodes de vacances scolaires :

- mai ;
- août ;
- début décembre.

Les dates précises seront définies en concertation avec le CAN.

3) Engagements du prestataire

Le prestataire devra :

- fournir une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité couvrant l'ensemble des prestations ;
- garantir le respect des règles de sécurité par son personnel ;
- mettre en place les dispositifs nécessaires à la sécurité des usagers et du chantier ;
- transmettre en amont un planning d'intervention détaillé ;
- réaliser un diagnostic initial des équipements en début de contrat ;
- établir, après chaque intervention, un rapport signé conjointement avec les représentants du CAN et de la province Sud.

En cas de phénomène météorologique susceptible d'endommager le bassin, le prestataire s'engage à :

- proposer un devis complémentaire pour le démontage et remontage ;
- intervenir dans des délais contraints.

Le démontage du bassin s'effectuera en cinq sections, amarrées sur des zones définies par le CAN.

Les moyens humains et nautiques nécessaires devront être inclus dans la prestation.

4) Pièces jointes

- schéma du bassin ;
- photographies du site.

5) Contenu de l'offre attendue

Les candidats devront transmettre :

- une offre financière détaillée accompagnée d'un planning prévisionnel ;
- un devis distinct pour les opérations de démontage et remontage ;
- leurs références ;
- leur plan de charge prévisionnel (2026 / 2027 / 2028) ;
- leur attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- Un descriptif des moyens humains et matériels utilisés

6) Critères d'analyse

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- prix : 60 % ;
- références, disponibilité et expertise : 40 %.

7) Visite obligatoire

Une visite du site est organisée le vendredi 17 avril 2026 à 8h30 au CAN.

La participation doit être confirmée par courriel au plus tard 48 heures avant à :

laurent.hashimoto@province-sud.nc

8) Modalités de remise des offres

Les offres devront être remises au plus tard le lundi 27 avril à 16h :

- soit en format papier contre récépissé à l'accueil du CAN (27, promenade Pierre Vernier, Côte Blanche) ;
- soit par courriel à : dcjs.can@province-sud.nc

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours.

Les prestations devront débuter dans un délai maximal de 15 jours à compter de la notification du bon de commande. Chaque intervention ne devra pas excéder 3 jours consécutifs.

9) Renseignements complémentaires

Pour toute information :

Laurent Hashimoto – responsable d'atelier du CAN

Tél : 20.52.07 / 86.85.54

Courriel : laurent.hashimoto@province-sud.nc

Dans le cas où cette consultation ne retiendrait pas votre attention, merci de nous en informer dans les meilleurs délais.

La province Sud se réserve le droit de ne pas donner suite, ou de ne donner qu'une suite partielle à cette consultation.

Nous vous remercions par avance pour votre participation.